



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 3480

Texte de la question

M. François Sauvadet attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la défense, sur le sentiment d'insecurite que genere, en milieu rural, la nouvelle organisation des brigades de gendarmerie regroupees en plusieurs cantons pour la surveillance de nuit. La restriction des astreintes des brigades de gendarmerie nationale pose de serieux problemes d'effectifs et de rapidite d'intervention dans de nombreux cantons ruraux, qui sont parfois eloignes les uns des autres de plus de vingt kilometres. Par consequent, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'il envisage afin de garantir une presence minimale dans chaque brigade, ce qui serait de nature a rassurer la population.

Texte de la réponse

L'efficacite operationnelle de la gendarmerie nationale en milieu rural repose sur le maillage territorial assure par la presence d'une brigade par canton et la mise en oeuvre de patrouilles mobiles programmees de jour comme de nuit et destinees a la surveillance des circonscriptions. Des directives ont ete donnees aux commandants de compagnies de gendarmerie departementale pour que ces patrouilles soient aussi nombreuses que possibles. Les brigades territoriales continuent, de jour, a assurer sur leur circonscription la totalite des missions qui leur incombent et leurs delais d'intervention sont identiques a ce qu'ils etaient par le passe. De nuit, la centralisation des appels au niveau du departement favorise un engagement plus rationnel des moyens, une meilleure coordination de l'action des differentes unites et, dans une grande majorite des cas, une reduction des delais d'intervention, grace, en particulier, a une connaissance permanente de la position des patrouilles sur le terrain. L'etude des phenomenes de delinquance et d'insecurite routiere menee en permanence par les unites permet une meilleure definition des zones et des periodes a risques. Elle favorise une programmation plus rationnelle des patrouilles de surveillance effectuees par les militaires des brigades territoriales, des pelotons de surveillance et d'intervention et des unites motorisees, renforcees eventuellement par les militaires des escadrons de gendarmerie mobile. Ce dispositif, qui contribue a renforcer la securite en milieu rural, a d'ores et deja permis d'augmenter le nombre des arrestations operees de nuit en flagrant delit. Enfin, soucieux de renforcer l'efficacite du systeme et d'assurer un meilleur service de proximite, le ministre d'Etat, ministre de la defense, a demande que soient etudiees les mesures propres a ameliorer le fonctionnement des centres operationnels de gendarmerie, de facon notamment a ce qu'en cas d'urgence une personne en detresse puisse beneficier d'une premiere intervention personnalisee et repondant a son besoin. Les modalites precises de ce dispositif sont en cours d'etude et feront l'objet d'experimentations au cours desquelles les elus seront amenes a etre consultes.

Données clés

Auteur : [M. Sauvadet François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3480

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : défense
Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 1993, page 1879

Réponse publiée le : 16 août 1993, page 2547